

Promouvoir le rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices.

Chaque nouveau titulaire du permis de conduire commence toujours son parcours de conducteur par une période probatoire, plus ou moins longue selon sa formation. Si tu as passé le permis en conduite accompagnée, ta période probatoire est de 2 ans. Si tu l'as passé en parcours classique, alors ta période probatoire est de 3 ans.

Pendant cette période, tu es tenu d'apposer le « A » à l'arrière de ton véhicule et de respecter différentes règles. Mais sache qu'il est possible de réduire cette période probatoire en suivant un stage.

Ce type de stage concerne les permis ayant été obtenus en premier permis de conduire A1, A2, B1 ou B et repassés suite à une invalidation ou une annulation du précédent permis de conduire.

Tout nouveau conducteur pourra suivre une journée de formation post-permis à partir du 6ème mois et avant la fin du 12ème mois suivant l'obtention du permis.

Suite à cette formation, la durée du permis probatoire est réduite de 6 mois ou de 1 an, elle passe alors :

- pour les permis obtenus suite à une formation traditionnelle ou en conduite supervisée : de 3 ans à 2 ans
- pour les permis obtenus suite à une formation en conduite accompagnée : de 2 ans à 1 an et demi